L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI MATIN, 24 JUIN.

FEUILLETON.

MARTIN GIL.

PAR

MANUEL FERNANDEZ Y GONZALEZ.

DEUXIÈME PARTIE.

A TEL ROI, TEL SECRÉTAIRE.

VII
(Suite)

—Que voulez-vous? dit celui-ci.

—Cet homme qui vient d'entrer est Juan de Escobedo, le secrétaire de don Juan d'Autriche.

Une rougeur fébrile illumina le front d'Insnati, qui, sans répondre, se dirigea vers le nouveau venu.

—Dieu garde Votre Excellence, lui dit-il, en se posant devant lui et du ton le plus respectueux qu'il put prendre.

—Qu'y a-t-il? répondit Escobedo avec un peu d'impatience, en fixant sur Insnati un dédaigneux regard.

—J'ai été soldat dans les compagnies d'arquebusiers du très illustre prince de Parme....

—Eh bien?

—J'ai été licencié à cause d'une rixe avec mon enseigne.

—On a eu raison de vous licencier.

—Mais je meurs de faim, senor, après avoir versé mon sang dans plus de dix batailles! D'un autre côté, cet enseigne était Rodrigo de Morgado, qui fut congédié à cause de sa mauvaise conduite.

Rodrigo de Morgado était alors au service d'Antonio Perez. A ce nom, Escobedo prêta plus d'attention aux paroles d'Insnati.

—Pourquoi, si vous avez des motifs d'excuse, ne pas vous adresser au roi?

—C'est que je redoute le senor Antonio Perez, au service duquel est aujourd'hui Morgado.

Escobedo le savait fort bien.

—Et j'ai recours à vous, senor, c'est que vous êtes juste, comme il convient à quelqu'un qui jouit de la confiance du très illustre don Juan d'Autriche.

—Qui vous a permis de pénétrer jusqu'ici? dit Escobedo avec une certaine méfiance en regardant autour de lui.

—J'ai donné votre nom, senor, et les huissiers m'ont laissé passer.

Diego Martinez, pour ne pas être vu, s'était mis dans un coin du balcon.

—Fort bien, dit Escobedo en examinant de nouveau Insnati; donnez-moi votre placet, et si, en attendant, vous avez besoin d'un secours, venez me trouver à mon hôtellerie à Legassitos.

Insnati remit un papier à Escobedo, le salua profondément et sortit de l'antichambre en murmurant:

—Oh! même dans dix ans, je te reconnaîtrais!

De son côté, Escobedo se disait: on je me trompe fort, ou je suis tombé sur l'homme qui me convient; et s'adressant au comte de Cifuentès et au marquis de la Fabara:

—Dieu vous garde, senor don Juan de Silva, et vous, don Rodrigo Pimentel, dit-il en leur tendant les mains.

—Nous vous attendions avec impatience, dit le comte, surtout depuis que Mateo Vasquez nous a donné de mauvaises nouvelles.

—Ah! vous savez combien cette affaire me donne à penser! Au point où en sont les choses, un désastre est inévitable.

—Il paraît, dit le marquis, que le roi est tout à fait aveugle.

—Sinon aveugle, dit Escobedo, du moins tout à fait abusé. Hier au soir nous avons reçu un coup terrible: la princesse d'Eboli nous a prévenus qu'elle est mise à couvert en me calomniant. Qui pensez-vous qu'attendait votre compère, hier au soir, comte de Cifuentès?

—Sans doute Antonio Perez, répondit don Juan de Silva d'un ton sombre.

—Non pas, senor, le roi, dit Escobedo.

—Impossible!

—Antonio Perez n'était pas chez lui, hier au soir.

—Il y était si bien, que Santoyo l'y a trouvé quand il a été le chercher d'ordre du roi.

—Hum! je ne vois pas bien clair dans cette intrigue.

—Et le roi sortait content, satisfait, presque ravi de la maison de la princesse, insista Escobedo.

—Mais que veut dire cela, senor? ajouta le marquis.

—Cela veut dire qu'on nous a prévenus, qu'on nous a joués, et que nous sommes pris. Croirez-vous bien, messieurs, que mon maître don Juan d'Autriche a commis l'imprudence de recommander à la princesse d'Eboli l'affaire du fort de Mogro!

—Qui vous a dit cela?

—Le roi lui-même, hier au soir. Pendant le souper que lui avait préparé la princesse, elle lui a donné les lettres de don Juan. On nous a tendu un piége, il faut convenir que nous y sommes tombés. Savez-vous ce que me dit le roi quand je l'accompagnais, à son retour de l'Alcazar?

Les deux interlocuteurs regardèrent curieusement Escobedo.

—Eh bien! il m'a dit: "Senor Juan Escobedo, vous êtes un habile homme, et vous savez admirablement rapporter de moi les gens qui vous aiment. La princesse m'a remis une lettre de votre maître, et il insiste si bien pour que je vous confie le commandement de certain fort, que je suis presque décidé à lui donner satisfaction." Puis il me frappa amicalement sur l'épaule et me congédia en rentrant à l'Alcazar. L'affaire est arrivée au sang; si je ne me tue, je suis tué.

—C'est-à-dire que cet homme déshonore la grandesse d'Espagne dans la personne de ma cousine, dit don Juan de Silva; qu'il n'y a pas moyen de faire comprendre au roi qu'il est joué; que les affaires de don Juan vont de mal en pis, en dépit du duc de Guise et de la noblesse espagnole, parce que le diable, sous la forme d'Antonio Perez, s'en est venu se mettre en travers.

—Ne pourrait-on pas faire intervenir l'Inquisition? dit observer le marquis de la Fabara.

—Le grand inquisiteur est son ami intime, répliqua Escobedo.

—Pourquoi ne pas recourir à Mateo Vasquez? Ne pouvons-nous pas faire que, par son moyen, le roi connaisse le honteux amour de la princesse?

—Mateo Vasquez se perdrait et nous entraînerait avec lui.

—Enfin....

—Enfin, je vous ai dit que si je ne tuais pas, j'étais tué, et vive Dieu! je tuerai.

A ce moment la porte de la chambre du roi s'ouvrit et Mateo Vasquez apparut.

—Le senor Juan de Escobedo! dit-il.

L'interpellé s'avança.

—Le senor Antonio Perez, le secrétaire du roi, lui dit Mateo à haute voix, me charge de vous prier d'envoyer, par votre courrier, ce pli au très illustre don Juan d'Autriche.

—Ne puis-je avoir une audience? dit Escobedo en prenant le pli avec dépit.

—Pour le moment, non, lui répondit à voix basse Mateo Vasquez, le roi me charge de vous dire qu'il réserve pour plus tard la solution de votre demande, et que pour le moment il croit utile à son service de vous retenir près de lui.

—Comme Juan Soto! murmura Escobedo découragé.

—Nous sommes trahis, senor Escobedo. A mon avis, vous ne reverrez jamais le prince. Adieu! Sous ce ciel nuageux, il faut des pieds de plomb; nous ne savons pas qui nous écoute.

Et Mateo Vasquez, avec sa toux sèche, traversa l'antichambre et sortit; peu après sortirent le secrétaire Zaias et les employés; il ne resta dans le cabinet du roi qu'Antonio Perez, le marquis de los Veres et l'archevêque de Tolède, ce qui indiquait que le roi était en conseil.

A peine les derniers étaient-ils sortis qu'un huissier dit à haute voix:

—Sa Majesté le roi, notre maître, ne donne pas audience aujourd'hui.

Tout le monde sortit en murmurant, excepté Diego Martinez et Tristan de la Bastida, qui restèrent à attendre le secrétaire d'Etat.

Quand ils furent sous le portique de l'Alcazar, Juan de Escobedo arrêta le comte de Cifuentès et le marquis de la Fabara et leur montra le pli qui lui avait été remis pour être envoyé à don Juan d'Autriche, et qu'il avait ouvert malgré le sceau royal.

Les deux personnages dévorèrent avidement son contenu.

—La dépêche du roi va nous faire perdre les Pays-Bas, dit le comte de Cifuentès à Escobedo. Quant à vous, vous pouvez vous considérer comme éloigné à jamais du service de don Juan. Vous avez commis une maladresse en vous attaquant face à face à Antonio Perez, qui vous a fait remettre cette dépêche signée de la main du roi, bien sûr que vous l'ouvririez. Marchez donc prudemment, sinon vous êtes un homme mort!

Le comte de Cifuentès et le marquis de la Fabara saluèrent froidement Escobedo et s'éloignèrent.

Le secrétaire de don Juan ressentit le coup au fond du cœur, et resta immobile à l'endroit où il se trouvait; puis, avec une fureur muette et sourde, il mit en petits morceaux la dépêche royale.

—En vérité, se dit-il, je devrais un peu mieux connaître la cour. Ces deux vieux misérables parents de la princesse m'abandonnent, après m'avoir compromis; j'aurais dû m'y attendre. Quant à la princesse et au senor Antonio, c'est affaire à nous trois. Je jure Dieu que, mort ou vivant, je ferai si bien qu'ils ne m'oublieront qu'avec la mort.

Et s'enveloppant de son manteau, il prit par l'arsenal, sans voir Insnati, qui, malgré la pluie, faisait faction au dehors, et qui murmura, en le voyant:

—Oh! je le reconnaîtrai toujours; dans cent ans, je le distinguerai entre mille.

VIII.

LES TENTATIONS D'UN ORFÈVRE.

Ce soir-là, Tristan de la Bastida sortit assez préoccupé de son hôtellerie et se dirigea machinalement vers la rue de los Autores.

En y entrant, il vit que, par la porte de la maison où il avait rencontré le matin Faiguaril Golondrina, sortait une femme enveloppée d'une mante et dans laquelle il crut reconnaître la jeune femme du chenet, dont la présence à l'auberge le jour précédent avait causé une impression si profonde sur le vieux don Guillen de Mésales.

La jeune femme marchait rapidement, en apparence sans direction, mais comme quelqu'un qui fait, et Tristan se dit: Suivons cette femme.

Elle courut était si rapide qu'à peine le Maure pouvait-il la suivre; elle traversa au hasard quelques rues de la ville et s'arrêta sur la petite place de Puerta-Arrada, où il n'y avait alors ni croix ni fontaine. Tristan s'approcha d'elle.

—Que me voulez-vous? dit-elle d'une voix [illegible] tremblante.

—Excusez, senora; je vous prenais pour la [illegible] que j'ai rencontrée avant-hier, dans une auberge, sur la route d'Andalousie.

La femme laissa voir un charmant visage pâle et fatigué.

—Elvire, Abigail ou Elena, même [illegible] contenance.

—Et si j'étais cette femme, dit-elle, voudriez-vous me rendre service dans la position malheureuse où je me trouve?

—Vous pouvez compter sur moi, senora.

—D'où êtes-vous? [illegible]

—[illegible] j'en viens, [illegible]

—[illegible] le capitaine de [illegible] Campeador!

—[illegible] Tristan.

—[illegible] à Grenade [illegible]

—[illegible] conduire à don Lope, senora? Vous êtes peut-être qu'il vient de se marier.

—Se marier! s'écria Elvire [illegible]

—Vous devez connaître la femme, puisque d'après l'ordre que m'a montré celui qui vous conduisait, vous dépendez ou vous dépendiez directement, comme moi, d'Ali [illegible].

—Ainsi [illegible] vous êtes [illegible].

—Oui, senora...... je suis un Maure comme vous êtes vous même une Mauresque.

—Et vous dites que vous connaissez la femme qu'a épousée don Lope?

—Cette femme, senora, est la dame mystérieuse à laquelle obéit Ali [illegible] et qu'on appelle la Sultane.

—Ah! s'écria Elvire en se tordant les mains.

Et bientôt, revenant à elle....

—Eh bien! tant mieux!

Puis, par une transition subite:

—Conduisez-moi, dit-elle, à un endroit où je puisse passer la nuit, et comptez sur ma reconnaissance.

Tristan réfléchit un moment.

—Suivez-moi, dit-il ensuite.

Un moment après, ils entraient dans la boutique d'un joaillier.

Mais avant d'y introduire le lecteur, faisons-lui faire connaissance avec la boutique et avec le maître.

Derrière un comptoir élevé, entouré d'armoires soigneusement fermées, se tenait un homme vêtu d'étoffe de laine noire, et dont le front, encore rubicond, malgré son âge, était recouvert d'un vieux bonnet de soie noire. Cet homme écrivait avec une rapidité étonnante et ne levait les yeux de dessus son livre de caisse que lorsqu'il entendait les pas de quelqu'un. Sous une apparence de pauvreté, tout dans cette boutique annonçait une richesse positive, et les portes garnies de lames de fer, et les armoires en bois de chêne; aussi jamais le chagrin d'un vol n'était venu peser sur Nicodemus Levi; ainsi se nommait le joaillier.

D'ailleurs la maison était un couvent; jamais personne n'avait su par quelle porte la boutique communiquait avec l'intérieur de la maison.

Maître Nicodemus ouvrait sa boutique à neuf heures du matin et la fermait à trois heures, pour aller dîner à l'hôtellerie voisine de la Croix-Rouge, où il dépensait six réaux, et retournait à quatre heures à sa boutique, où il restait jusqu'à la nuit; alors la porte était fermée en dedans et la boutique restait silencieuse jusqu'au lendemain neuf heures du matin.

La boutique de maître Nicodemus était fréquentée par ce qu'il y avait de mieux dans la noblesse; on y trouvait un assortiment des plus riches bijoux de dames, et il eût été difficile de trouver ailleurs des pierreries plus fines et mieux montées.

Un fait qu'il est nécessaire de noter au sujet de l'honorable joaillier, c'est que, chaque matin, avant d'ouvrir sa boutique, il entendait une messe à Santa-Cruz; qu'il communiait tous les dimanches, et que selon le témoignage du garçon de l'hôtellerie de la Croix-Rouge, il jeûnait les vendredis et ne buvait que de l'eau; il était charitable, c'est-à-dire qu'il déposait quotidiennement huit maravedis dans le tronc pour les âmes du purgatoire, et en répartissait trois autres pour les pauvres qui l'assaillaient au sortir de l'église. L'opinion s'était prononcée sur son compte, et nul n'aurait mis en doute la pureté des mœurs et la charité de l'orfèvre.

Mais nous qui vivons dans un siècle sans foi, où l'on proclame comme un saint dogme l'égalité et la fraternité, et où cependant on s'agenouille devant l'argent; un siècle où l'hypocrisie règne en souveraine, nous nous croyons autorisés à approfondir les apparences, et nous nous permettons de lire par-dessus de l'épaule de Nicodemus ce qu'il inscrivait sur un livre de correspondance dans lequel notre homme écrivait à ce moment.

Commençons par le feuillet à main gauche: il était en parchemin vierge et couvert de caractères arabes tracés à l'encre bleue; mais comme il n'y a pas de langage que ne pénètre un auteur, nous allons les déchiffrer.

Dans la première phrase on lisait: "Allah-Akbar," ce qui se traduit en latin, *Deus super magnus est*, ou, en espagnol, Dieu est grand et infini.

Evidemment, celui qui écrivait ces mots croyait plus au Koran qu'aux tables de la loi ou à l'Evangile; d'où l'on pouvait dire que maître Nicodemus était un hypocrite, un vautour, un Maure, qui dans l'intérêt de son commerce, offensait Dieu et trompait les hommes.

Notre homme se nommait réellement Abul-Ziad, et avait été chef de bandes pendant la guerre des Alpujarras.

Continuons notre lecture.

(*A continuer.*)

LE NŒUD GORDIEN TRANCHÉ.—Le nœud gordien est tranché, car la machine à coudre de Wilcox et Gibbs, si longtemps désirée, a enfin fait son apparition. C'est une des grandes conquêtes du siècle.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 23 juin 1870.

Le marché monétaire est dans le même état qu'hier, à l'exception d'une meilleure demande d'escomptes. Les capitaux disponibles sont abondants dans les banques pour tous billets de premier ordre. Dans la rue, le taux de l'intérêt est de 10 à 12 par an les billets de premier ordre accompagnés de garanties collatérales et les billets de commerce de premier ordre sans garanties collatérales; de 1 à 1 1/2 par mois les billets de second ordre; de 9 à 10 par an le papier hypothécaire No 1 et de 11 à 12 le No 2. Des billets hypothécaires de premier ordre et forts, de loin en loin, à 8.

L'emprunt d'Etat négocié à New-York, avant hier, est de $3,000,000 au lieu de $1,000,000, avec l'option de ne prendre que $2,000,000. Les conditions sont: $500,000 payables le 15 juillet, $500,000 le 1er août, $500,000 le 15 août, $500,000 le 1er septembre, $500,000 le 15 septembre et $500,000 le 15 octobre. Le troisième paiement se fera en mandats de l'Etat.

L'or a ouvert à 111 1/2 à 112 contre 111 3/8 à New-York et a fermé à 111 3/4 à 112 contre 111 7/8. On a vendu $5000 (option du vendeur, cette semaine) à 111 3/8, $5000 et $5000 (comptant) à 111 3/4, $6000 et $4000 à 111 7/8, $6000, $5000 et $20,000 à 112. Aucune vente d'argent n'a été annoncée.

Le change étranger a varié avec l'or et, à la clôture, les cours étaient de 3/4 pour cent au-dessous de ceux d'hier soir. Les offres de sterling ont été rares, les tireurs n'ayant pas voulu se soumettre à la baisse. Dans le sterling, £4,000 connaissement de sont vendus à 12 3/4.—Dans le change sur France, 25,000 francs en change de commerce à 4 70 et 250,000 de banquiers à 4 67 1/2.—Le sterling peut être coté maintenant à 12 1/2 à 122 le bon connaissement à connaissement No 1 et clear et 12 1/2 à 122 3/4 le change de banques; le change sur France, à 4.68 3/4 à 4.64 1/2 le premier et 4.62 3/4 à 4.62 1/2 le second.

Le change américain a légèrement fléchi. Toutes les banques ont tiré sur New-York à 1/4 de prime pour les petites sommes contre 1/4 à 3/8 hier. Les transactions sont: $40,000 et $40,000 de banquiers, à vue, sur New-York, $10,000 et $20,000 de banque au pair, $18,000 et $5,000 de banque à 1/8 de prime, $25,000, à dix jours de vue, sur New-York, à 3/8 d'escompte, $5000, à vue, sur Philadelphie, au pair.

100 actions du chemin de fer de Jackson se sont vendues à $6 37 1/2, 100 et 200 à $6 50, 100 au même prix; 25 du chemin de fer de Carrollton à $115 75; 200 des Abattoirs Crescent City (hier, à une heure avancée) à $32 25, 50 (aujourd'hui) à $2 50, 50, 100 et 100 à $32.

$3000 de bonds de la ville, en faveur de chemins de fer, coupons de novembre, ont changé de mains à 71 1/4.

Dans les mandats, la seule transaction annoncée est de $1600 d'anciens mandats de l'Etat à 98. Les courtiers ont acheté les mandats de l'Etat à 86 à 86 1/2 les nouveaux, 94 à 94 1/2 les anciens et 97 1/2 à 98 les métropolitains; ils ont vendu les premiers à 87 à 88 les nouveaux, 95 1/2 à 96 les anciens, et 98 1/2 à 99 les métropolitains.

On n'a pas annoncé de ventes de billets de la ville. Les courtiers ont offert d'acheter les petites sommes à 22 à 25 et de vendre à 28.

Bureau d'Espèces et de Change de Bruno & Warner, No. 146, rue Gravier, près St-Charles.

Or étranger.	Valeur en or des E.-U.
Souverains Victoria	[illegible]
De vieux	[illegible]
Billets de la Banque d'Angleterre	[illegible]
Pièces de 20 francs	[illegible]
Billets de la Banque de France en francs	[illegible]
⅓ Thaler	[illegible]
⅓ Thaler prussien	[illegible]
10 Guilders Holl	[illegible]
Kronen	[illegible]
Ducats	[illegible]
Doublons d'Espagne	[illegible]
De patriotes	[illegible]
Argent étranger.	
Argent anglais	[illegible]
De francs	[illegible]
Piastres mexicaines	[illegible]
De espagnoles	[illegible]
Couronnes françaises	[illegible]
De allemandes	[illegible]
Thaler	[illegible]
Thaler prussien—papier	[illegible]
Guilders	[illegible]
Specie	[illegible]
Argent espagnol, par once	[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE, Jeudi soir, 23 juin 1870.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 1950 balles dont le contenu a été pris à des prix irréguliers, plus bas et montrant une baisse en moyenne de ¼ c. Nous cotons actuellement l'ordinary à 15 à 16¼ c, le good ordinary 17¼ à 17¾ c, low middling 18¼ à 18¾, middling 19¼ à 19½ c et strict middling 20 à 20½ c.

Le marché a ouvert sous une influence défavorable exercée par les télégrammes décourageants de Liverpool et de New York, par une baisse de l'or et du change étranger et enfin par le manque de capacités pour le fret. Les prix ont été, conséquemment, complètement incertains et tendis que la plupart des facteurs ont refusé de faire des concessions, d'autres ont consenti à faire face à la demande à des prix plus faciles. Dans cette circonstance il s'est fait bon nombre d'affaires dans la matinée, et plus tard, des transactions—embrassant le même montant—ont eu lieu sur la base des cotes ci-dessus. Il s'est fait des ventes à 17¾ c pour le strict good ordinary à middling et 18 c pour le low middling. Nous avons aussi oui dire que le good ordinary avait commandé 17¾ c et le strictement low middling bon courant 18 c.

Les exportations d'aujourd'hui ont eu lieu pour Gênes.

Recettes, proprement dites, depuis vendredi soir 2752 balles, contre 4643 durant le même laps de temps la semaine dernière et 1119 l'an dernier, et depuis le 1er septembre 1114348 balles contre 761,665 l'an dernier, non compris 9112 balles supplémentaires.

ETAT DU COTON

Stock en mains le 1 sept. 1869, bal		770
Arriv. dep. la dern. état	318	
Arrivé précédemm	1177682	1178001
Expédié aujourd'hui	1060	1178771
Expédié précédemment	1066703	1067733
Stock en mains et à bord		111038

SUCRE ET MELASSE—Les recettes ce matin ont compris 57 boucauts de sucre, 3 barils et 51 demi barils de mélasse. La demande est bonne et les prix de l'article sont fermes. Stock faible. Nous cotons: 8¼ à 8½ pour l'infé, 9 à 10 pour le commun, 10¼ à 10¾ pour le fair à good fair, 11 à 11¼ pour le fully fair, 11¼ à 11½ pour le prime; choix 11½ à 12 c, blanc clarifié 12 à 12¼ blanc 12½ à 13 c. la livre.

Mélasse inférieure 25 à 35 c, fermentée 50 à 75 c, mélasse recuite des raffineries de la ville 50 à 75 c, golden syrup 85.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Les steamers Continental, de St Louis, et l'Alaska, de Cincinnati, sont arrivés ici depuis notre dernier rapport.

FARINE—Le marché est ferme et la demande bonne pour le commerce comme pour l'exportation; le medium et les bas grades sont rares. Il s'est vendu aujourd'hui 4500 barils dont 40 de fine à $5 62½, 120 de superfine à $5 75, 400 de double extra à $6, 180 de triple extra à $6 20, 200 de [illegible], 100 de [illegible], 150 d'extra de choix à $6 62½, 130 de à $7, 100 de à $7 37½, 50 de à $7 50, 100 de à $7 75, 50 de à $8, 50 de à $8 50 et 200 de triple extra à des conditions privées.

MAIS—L'approvisionnement de maïs est fort et l'article calme, bien qu'il s'en fasse encore quelques demandes pour le commerce et pour l'exportation. Ventes aujourd'hui de 6000 sacs, dont 400 et 1000 de jaune mélangé et 1200 de mélangé à $1, 600 de jaune mélangé à $1 02½. 350 de blanc de choix à $1 17½ le boisseau.

AVOINE—L'avoine est calme et les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 700 sacs, dont 300 de St Louis et 100 de Galena à 64 c, 250 de Galena à 65 c.

SON—500 sacs de son se sont vendus à $1 02½ et 100 et 150 à $1 05 les cent livres.

FOIN—Calme, bien que la qualité de choix soit rare, 100 balles de prime vendues à $33, choix coté à $34 le tonneau.

PORC—Le marché est calme, mais ferme. Un lot de 100 barils de oven weight mess vendu à $31 50 le baril. Le mess se vend en détail $31 50 à $33 le baril, selon le poids.

BACON—Il n'y a que peu de mouvement et les épaules sont tenues à 14¼ c, les côtés clear ribbed 17¼ à 17¾ c, les côtés désossés 18¼ à 18½ c et les jambons curés au sucre 26 à 28 c la livre.

SAINDOUX—L'article en tierçons est coté à 15¼ à 16¾ c, en barillets 18¼ à 19¼ cent la livre.

BREAKFAST BACON—Le breakfast bacon du Nord se vend 20 à — c la livre, celui de l'Ouest à 18¼ à 19c la liv.

VIANDE SALÉE A SEC—Les épaules sont cotées à 13¼ à 13¾ c la livre.

WHISKY—Le stock de whisky est rond mais la plupart des détenteurs de l'article visent à la hausse. Bonne demande. Nous citons le rectifié de basse preuve à $1 à $1 02½ et la qualité de choix $1 05 à $1 10 le gallon, Bourbon $1 25 à $1 35 pour le patenté et $1 50 à $5 pour le pur, spiritueux $1 10 le gallon.

SEL—La demande de sel de Liverpool est bonne et les prix stables. Nous continuons à coter l'article pris des mains de commerçants $1 35 à $1 50 pour le gros et $1 70 à $1 75 pour le fin. Quand de forts lots sont pris dans des entrepôts pour des bateaux, une déduction est faite pour frais de charroi. Le sel des Iles Turques, se vend à 50 cts le boisseau. Il s'est vendu 3000 de l'article pour la rivière Rouge.

BEURRE—Le stock de beurre est rond et il ne se fait qu'une demande modérée et qui en grande partie porte sur les meilleures qualités. Nous cotons la qualité de choix de l'Ouest 23 à 26 c la livre; l'inférieur et le vieux sont nominaux; le Goshen vaut 33 à 35 c la livre.

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'*Abeille*, Vendredi matin, 24 juin 1870.

Temps chaud, ce sera maintenant le refrain de tous les jours; nous nous garderons bien de broder sur ce thème.

Bien que nous ayons à mentionner quelques départs et arrivages, nous n'avons observé que peu d'activité sur la Levée.

Sont arrivés hier: Le Henry Tête, du Bayou Lafourche; le W. S. Pike, de Bayou Sara; le B. L. Hodge No 2, de la Rivière Rouge; l'Alaska, de Cincinnati, et le Nicholas Longworth, de Louisville.

Sont partis: Le Hunter, pour la côte d'en bas; l'Era No 10, pour la Rivière Rouge; le Grand Era, pour Greenville, et le Bismark, pour St-Louis.

Nous appelons l'attention des voyageurs et des expéditeurs sur le nouveau bateau le W. S. Pike, capitaine J. J. Bruens, lequel fait deux voyages par semaine jusqu'à Bayou Sara, partant de la Nouvelle-Orléans tous les vendredis matin, à 10 heures, et tous les lundis soir, à 5 heures. M. S. S. Streck est chargé des affaires du bureau, et M. Onésime Landry est préposé au fret.

Partira aussi ce soir, à 5 heures, le beau bateau le Bart Able, capitaine V. B. Barauco: ce bateau fait aussi deux voyages par semaine jusqu'à Bayou Sara, partant de la Nlle-Orléans tous les vendredis soir à 5 heures et tous les mardis matin à 10 heures. M. Allen Jumel est chargé des affaires de bureau et M. Charley Dean, assisté de M. George Reno, est préposé au département du fret.

Partira aussi aujourd'hui, le bateau le Henry Tête, capitaine Joe Dalferès, lequel fait deux voyages par semaine; il prendra du fret pour la côte jusqu'à Donaldsonville et atérages sur le Bayou Lafourche jusqu'à Lockport, partant de la Nlle-Orléans tous les vendredis matin, à 10 heures, et tous les lundis soir, à 5 heures. M. H. Landry est chargé de l'administration financière, et M. T. Nicolle est préposé au fret.

Parmi les départs de demain nous signalerons le Myrtle, pour la côte d'en bas; le Right-Way, pour le Bayou Lafourche; le St-John, pour Baton-Rouge; le B. L. Hodge No 2, pour la Rivière Rouge.

LA MOITIÉ D'UN ŒIL.—Le *Louisian Democrat* dit "Nous présumons que quiconque possède la moitié d'un œil peut apprendre, en 5 ou 6 heures, à se servir de la machine à coudre de Wilcox & Gibbs. C'est certainement un modèle de beauté et de simplicité." A vendre par M. S. Hedrick, 87 et 118 Canal.

ORIENT MUTUAL INSURANCE COMPANY DE NEW YORK.

CETTE Compagnie assure le coton à des conditions favorables, pour tous les ports d'Europe. Elle délivre pour les pertes (s'il y en a) des certificats qui sont payables en or, soit à Londres ou Paris ou à la Compagnie à New York, soit à ceux de MM. Drake, Kleinworth & Cohen, Londres, ou [illegible]. Pour informations, s'adresser à [illegible], No 14, rue Carondelet, Nlle-Orléans. N. M. BENACH, Agent.

J. BONTEMPS, TEINTURIER ET DÉGRAISSEUR, 183 RUE POYDRAS 183. Entre les rues Carondelet et Baronne. (Établi autrefois rue Bourbon.)

GEO. MERZ, BRASSERIE DU VIEUX CANAL, Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de sa marque et de son ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une table d'ordres à l'entrée de la Bourse des Encanteurs, Passage de la Banque, à côté des bureaux de MM. C. R. Girardey & Co. Tous ordres adressés à cet endroit seront immédiatement expédiés.

Toits. Toits.

TOITS ASBESTOS, toit feutre, enduit Asbestos, ciment Asbestos, peinture préservatrice, &c. Réparations et construction de maisons, de bateaux à vapeur. L'Asbestos est la seule composition qui résiste à la chaleur de ce climat. Il est à l'épreuve du feu et s'assure au même taux que les toits en ardoise. Venez l'examiner.

ZABLE & DALTON, Agents en Louisiane, Au No 113 de la rue Poydras.

Compagnie d'Assurance MECHANICS AND TRADERS DE LA NLLE-ORLÉANS.

Bureau, No 14, rue Carondelet.

Cette Compagnie assure contre les risques de feu et de navigation fluviale et maritime, AUX TAUX LES PLUS BAS.

LLOYD R. COLEMAN, Président. CHS. BROUSSARD, Secrétaire.

—Directeurs—

MM. A. J. Aiken, J. A. Braselman, Thos. B. Bodley, J. Bloom, Wm. J. Britton, J. D. Cobb, G. W. Church, A. Rimer Bader, J. M. Eckford, Jos. Gerson, Chs. A. Green, N. C. Guillot, J. L. Moss, E. L. James, A. R. James. MM. Geo. W. Logan, Jr, J. A. Lane, Wm. L. Moore, Thos. Murray, J. Moore, E. H. Noble, E. C. Ogsby, A. H. Pierson, E. G. Bailey, J. Pinckney Smith, A. N. Sutton, J. P. Todd, Edw. Thompson, T. S. Waterman, Fred. Wing.

CONSULAT DE FRANCE. AVIS MENSUEL. — JUIN 1870.

Sont invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:

A: Andorisio Mme née Devié; Abry Théophile Denis dit Lesage. B: Bretey Virginie Mme Veuve; Bousigue Justin (de la Chenière Caminada, Lee); Buisser Jean; Balmain Rémi; Boyer Charles; Brocas Alexis. C: Caille née Delphine Hortense Meunier; Chenebel Charles; Carrère Bernard; Chamberlan Jean-Baptiste; Casoux Marie-Jean-Jacques. D: Din Jean; Delamaisoneuve Mme; Depetasse Antoine, dit miste; Déchamp Victor; Degorean Alfred; Danjean Bertrand; Darré Bernard dit Pemia; Darrieux Arnaud; Dufau Alexandre et Louis dit Radi; Desprats Baptiste; Desplats Jean-Marie. E: Estèbénel Pierre. F: Florentière Philippe; Fournier Jean, charpentier; Forsan Joseph. G: Grivet Claude; Gagnon Arthur; Gabert Joseph; Grassias Jean. J: Jouin, charpentier. L: Labarrière Eugène; Lory Désiré; Laïs Georges-Louis; Labruyère Jean-François et Jean; Lapeyrolerie Marie Mme; Lagnet; Lacour Guillaume; Lanzan Jean. M: Maurel Jean-Pierre; Maillard Antoine; Marie Célestin-Alfred; Mercieron Louis; Malhet Jean-Marie; Mistly Vincent. O: Offer, Steuse et Loisy. P: Pianceau Pierre; Poisson Mathieu; Postel Mme Vve; Pénier Coronel; Poisson Jean-François; Pène Jean; Pérès Guillaume. R: Rieser David; Robin Augustin Mme; Rouzieux Pierre. S: Senteni Paul-François. V: Verger Silvain dit Parole; Vignerie François; Voillot Arsène. W: Welsch Pierre et Jacob.

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St-Louis No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Médicaments.

DIPLÔME D'HONNEUR décerné à l'Exposition d'Altona, en 1869. Médaille d'argent à la foire de la Louisiane—1870.

AMERICAN AROMATIC BITTER CORDIAL —ET— Amer Tout-Aromatique PRÉPARÉ PAR A. A. PEYCHAUD.

CES deux Amers, le premier à prendre par mélange avec de l'eau de soif, le second tout préparé à prendre pur; les deux également peuvent se prendre mélangés ensemble; avec les deux seulement l'on obtient tout le changement plus ou moins amer, de manière à contenter tous les goûts. Ces dits amers, dont la suavité et l'arôme ne sauraient être surpassés, ont été reconnus par les premiers juges de ce genre de composé et nécessaire au maintien de la santé, comme les meilleurs de la Création; ils rétablissent les organes de la digestion indéfiniment, source malheureusement féconde en maladies qui rendent la vie intolérable, telles que Nerveuse, Gastrite, Foie, Débilité générale, etc. Et dans toute dérive quelconque dont la convalescence se prolonge à cause de la faiblesse, il n'est rien au-dessus pour rappeler les forces et rétablir promptement le convalescent.

N. B. L'Amer Bitter peut se prendre pur et l'on veut; il n'est pas fort comme spiritueux, on ne semble fort en le prenant provient de l'amertume et l'arôme plus prononcés mais en même temps infiniment agréables. Dans les principaux Hôtels, Clubs, Cafés, etc., ces dits Amers sont devenus d'un usage presque général.

A vendre par E. BRITTAUSE, Droguiste, coin Chartres et Bienville. Et par les principaux droguistes et marchands de groceries. 27 mars—1an Dim Mer Vend

Bandages Herniaires et Bandages.

Les premiers prix suivants ont été décernés à H. SPILLMANN, FABRICANT, Au No. 93 de la rue Baronne, N. O., à la Quatrième Foire (1870) de l'Etat de la Louisiane.

DIPLÔME POUR Le meilleur et le plus agréable bandage herniaire pour les deux sexes. Le meilleur bandage d'enfants. Le meilleur bandage ouaté. Le meilleur bandage ombilical. Le meilleur bandage d'épaules. Le meilleur assortiment de bandages herniaires. Diplôme pour la meilleure exposition d'attaches orthopédiques. H. SPILLMANN.

Inventeur et propriétaire de la patente des bandages herniaires sans ressorts. Venez les examiner avant d'en acheter ailleurs. Les ordres sont promptement exécutés. 1er sept—1an

Le Dr. J. BRADFIELD, "Female Regulator" Le Meilleur Ami DES FEMMES,

Amène les menstrues, guérit des rhumatismes et de la névralgie du dos et de la matrice, des menstrues douloureuses, des maux de TÊTE, des douleurs au DOS et à l'AINE, arrête la [illegible], guérit des fleurs blanches et du relâchement de la matrice.

La guérison est aussi certaine que l'effet de la quinine dans les fièvres.

Les dames peuvent se guérir sans faire connaître leurs maladies à qui que ce soit et mettre ainsi à l'abri leur dérèté et leur modestie.

Les meilleurs médecins le recommandent.

L'imprimé qui enveloppe la bouteille donnera au lecteur l'histoire de ces maladies, les certificats de cures merveilleuses et la manière de se servir du remède.

Fabriqué et à vendre par BRADFIELD & CO. à Atlanta, en Géorgie. Prix .... $1 50 la bouteille. A vendre par WHEELOCK, FINLEY & CO., E. J. HART & CO., BALL, LYONS & CO. Et au dépôt de Médicaments patentés de 22 jan—1an FLEMING.

Le Remède Indien des Montagnes Rocheuses, du Dr. IDAHOE.

LE REMÈDE INDIEN DES MONTAGNES ROCHEUSES, du Dr IDAHOE, guérit infailliblement des maladies de la peau, des rhumatismes, des cancers, des plaies, des ulcères, de la lèpre, de la gale, des maladies de l'épine dorsale, des maladies vénériennes, des maux de tête, des maux de dents, des brûlures, des foulures, des échauboulures, etc.

IL N'Y A RIEN DE COMPARABLE pour la chevelure, qu'il embellit et à laquelle il rend sa couleur primitive, pour les peaux mortes, etc. Il prévient la calvitie et empêche les cheveux de grisonner.

Pour les Hémorroïdes, les Cors et les Oignons.

L'Onguent Indien du Dr IDAHOE est la préparation par excellence pour les hémorroïdes; il calme l'inflammation, et le malade est soulagé immédiatement. Il est tout aussi efficace pour les cors et les oignons, qu'il soulage dès les premières applications.

A vendre par toutes les pharmacies et au dépôt de médicaments patentés de Fleming, au coin des rues Magasin et Natchez.

Bureau général au No 26 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans, Lne., et au bureau de A. Bouchard. Pour les certificats, voir notre brochure. 25 mars—1an

Tout le Monde en prend. AMERS DE BRADY, pour les Familles. Le meilleur Tonique du monde.

QUI a remporté le premier prix aux Foires de la Louisiane, du Kentucky, de l'Indiana, du Missouri, de l'Alabama, etc. A vendre par 16 sept—1an J. B. VANHORN & CO.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Germania. 124 rue Commune.

UNE réunion de la direction de cette Compagnie, tenue le 20 courant, il a été résolu à l'unanimité de convoquer une assemblée générale des actionnaires qui aura lieu LUNDI 11 juillet, à 7 heures du soir, au local de la Compagnie, pour statuer conformément à l'article 14 de la Charte, s'il n'y a pas lieu de changer, modifier ou amender la présente constitution. Nlle-Orléans, 25 mai 1870. EMILE MAIER, Secrétaire. 29 mai—au 7 juillet

Bureau de la Compagnie Louisianaise d'Assurance Equitable de la Vie. Nouvelle-Orléans, 24 mai 1870.

CONFORMÉMENT à une résolution adoptée par les Directeurs à une réunion qui a eu lieu aujourd'hui, une assemblée générale des actionnaires de cette Compagnie, à l'effet d'amender la charte, aura lieu, aux bureaux de la Compagnie, le JEUDI, 30 juin 1870, à sept heures et demie du soir. 27 mai—au 30 juin W. P. HARPER, Secrétaire.

Bureau de Change et de Monnaie. BRUNO & WARNER, 146 rue Gravier, près de la rue St. Charles.

PAYENT les prix les plus élevés pour toutes espèces d'or et d'argent, bons et coupons du gouvernement, les actions et les billets du commerce. Tirage à vue et drafts sur New-York et toutes les principales villes d'Europe, par mois à la convenance. 18 dec—1an

BUREAU DE PLACEMENT ET D'ÉMIGRATION POUR LES DEUX SEXES, RUE TOULOUSE No 57.

LES PLANTEURS qui ont besoin de travailleurs peuvent s'adresser à notre bureau avec confiance; le grand nombre d'émigrants que nous recevons nous met à même de remplir leurs ordres dans le plus bref délai. Achats, ventes et locations diverses de fonds de Magasins, Restaurants, Cafés, etc.; Recouvrement de fonds. 14 mai—1an S. TOURNE.

C. H. MILLER & CO. CONFISEURS EN GROS, Fabricants de Candy à la vapeur et de Sirops de toutes sortes, Importateurs d'ornements français, d'essences, de fruits, de pièces d'artifice, etc. seuls agents des célèbres VINS ET LIQUEURS DE LA CALIFORNIE. No 34 Nlle-Levée. 27 avril—1an Coin Allée de Natchez.

Les Sirops de Fruits MIS EN BOUTEILLES, ET PRÉPARÉS PAR G. W. DUNBAR & Son,

Ont encore remporté le premier prix pour leurs qualités supérieures et leur pureté. Ils sont mis en bouteilles préparés à la fabrique, Nos 10, 12 et 14 de la rue St-Louis et ASSORTIS D'APRÈS LES COMMANDES. —Également— Sirops limes, framboises et autres sirops, mis en demi-bouteilles pour le commerce, à des prix réduits. 3 mai—3 m

Pour économiser le travail et avoir de grandes récoltes, EMPLOYEZ DU SUPERPHOSPHATE DE NOIR ANIMAL ET DU NOIR ANIMAL PULVÉRISÉ DE STERN. LES INCOMPARABLES ENGRAIS.

NOIR ANIMAL de tous les degrés constamment en magasin. LOUIS STERN & BROS, Fabricants, Bureau, No 16 de la rue de Chartres. 17 oct—1an vdo

Mme Louise Verges, SAGE-FEMME, De la Faculté de Toulouse, (Récemment arrivée de France) 81........RUE CONTI........81 Au Premier. 27 mai—1m

Glycerole d'Amandes.

CETTE précieuse préparation enlève les boutons, les rousseurs, les taches ou coup de soleil; elle amollit la peau et lui donne une teinte de satin. Ce n'est pas un mélange vulgaire de poudre, de pâte ou de blanc: les principaux ingrédients en sont la glycérine et les amandes douces qui ne sauraient nuire à la peau la plus tendre. Il n'y a rien de meilleur pour faire cesser le démangeaison des échauboulures. Les premiers médecins le recommandent. Le glycerole d'amandes met la peau à l'abri des maladies de la peau et embellit le teint. Prix, 75 cents la bouteille. Préparé seulement par J. FREDERICKS, Chimiste. A vendre dans toutes les pharmacies. Dépôt général chez FREDERICKSON & HARTE, 26mai—3m Au No 139 de la rue du Canal.

COMPAGNIE MOUND CITY d'Assurance Mutuelle de la Vie, DE ST-LOUIS, MISSOURI.

OFFICIERS DU BUREAU DE LA LOCALITÉ: JAMES J. O'FALLON, Président. H. M. BRITTON, Vice-Président. S. W. LOMAX, Secrétaire. E. S. HETH, Assistant-Secrétaire. C. G. McHATTON, Agent Général. W. E. HARVEY, Archiviste.

DIRECTEURS: James J. O'Fallon, James H. Lucas, L. A. Hatch, T. A. Russell, A. M. Britton, James Lupe, A. E. Garrison, J. M. Harney, A. M. Waterman.

Agence en Louisiane—No 33, Carondelet. AU PREMIER. OFFICIERS DE LA SUCCURSALE EN LOUISIANE: C. H. MOUTON, Président. E. T. MERRICK, Vice-Président. B. B. SIMMES, secrétaire et agent d'Etat.

MÉDECINS-INSPECTEURS: J. N. FOLWELL, M. D. J. B. RITCHIE M. D.

DIRECTEURS EN LOUISIANE: James Jackson, E. T. Merrick, Robert Hare, Thos. Fitzwilliam, B. B. Simmes, Octave Voorhies, F. H. Hatch, C. H. Mouton, L. A. Wiltz.

Cette Compagnie émet toute espèce de police d'assurance de la vie, lesquelles ne sont pas forfaites après un paiement annuel. 8avril—1an

SOLE AGENTS for the sale of KRUG & Co's CHAMPAGNE.

A. ROCHEREAU & CO., COMMISSION MERCHANTS, Importers of Wines, Brandies, Sardines, &c., &c., Nos. 16 & 18 ......[illegible] STREET......

LOTERIE. Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane. (Incorporée le 17 août 1868.)

CHAS. T. HOWARD .... Président

Loterie de Numéros Simples. MAGNIFIQUE COMBINAISON. 20,000 NUMÉROS SEULEMENT. GROS LOT $50,000

CLASSE H. Tirage, le SAMEDI, 25 juin 1870, à la Nlle-Orléans. HOWARD, SIMMONS & Co........ Contracteurs

—— PLAN ——

20,000 billets—Prix du billet: $10 seulement

[illegible]

Billets entiers: $10—coupons en proportion. Lots payables en plein, sans déduction. Les ordres doivent être adressés à CHAS. T. HOWARD, Président, Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans. Envoyez un mandat sur la Poste en enregistrant votre lettre.

INSTITUTIONS.

Université de l'Etat de la Louisiane, (Autrefois Séminaire de l'Etat de la Louisiane,) BATON ROUGE, LOUISIANE, FONDÉE ET SOUTENUE PAR L'ETAT

Neuvième Session. MAINTENANT en progrès, fermera le dernier mercredi de juin 1870. La prochaine session ouvrira le premier lundi de septembre et continuera pendant dix mois.

Le Bureau Académique se compose de professeurs de haut mérite dans toutes les branches de la Science et de la Littérature, tels qu'on en rencontre dans les principaux Collèges ou Universités.

Cours des Etudes, comprenant un département académique et préparatoire, y compris un cours de Littérature scientifique au choix, d'une école spéciale de Génie et de Commerce.

Librairie, Appareils ou Cabinets. Bien choisis et de valeur. Les Cabinets de Minéralogie et de Géologie, les plus grands et les plus complets du Sud, embrassent les immenses collections de l'ex. Walles, du Mississippi, et les Cabinets de Topographie, de Géologie et d'examen Botanique de la Louisiane.

Admission. Est accordée aux Cadets n'ayant pas moins de quinze ans, et sachant l'Arithmétique, la Grammaire Anglaise et la Géographie.

Dépenses. Pour tout excepté le linge, pour dix mois, $350 payable d'avance, la balance le 1er février, par une traite à vue de 80 jours à compter à la Banque de la Nouvelle-Orléans. Les Cadets peuvent être faits par la Banque du Canal de Chevront.

Le reçu les Cadets pendant la session, mais les tuteurs ne sont complétés qu'à partir de la date de leur entrée.

Discipline. Militaire avec exercices tous les jours. Une batterie d'artillerie leur permet d'apprendre plusieurs de l'artillerie. Les Cadets portent l'uniforme, le renvoi peut se procurer à l'Institution leur éducation militaire. Pour plus d'informations, s'adresser à D. F. BOYD, Surintendant, Baton Rouge, La.

Offices de l'Université, à la Nouvelle-Orléans, chez Stuartrick & Co, 10 rue du Camp. Jusqu'à l'entière reconstruction du Collège, nouvellement détruit par le feu, près d'Alexandria, l'Institution est temporairement située à Baton Rouge, à l'Asile des Sourds et Muets. Localité très salubre et appropriée pour un grand nombre d'élèves. 17 mai—1an

BONNIN & ESCUDIER Sugar Train. Patented le 27 juillet 1869.

CE nouveau système d'égouttage à faire le sucre a reçu l'approbation générale à la dernière foire de l'Etat, et a un jugée par ce dernier répondre à tous les besoins d'un système très rapproché et placer le vieux système par le fait qu'il a des moyens requiert moins de bras pour le faire fonctionner et produire une économie de combustible de cinquante pour cent. Brûle également. Agent à la Nouvelle-Orléans, M. B. Sabertelle, No 21 rue Toulouse, où l'on pourra obtenir toutes informations et renseignements, ainsi que les certificats qui en font foi des différents planteurs qui attestent l'emploi de ce système. 4 mai—1an

TABACS.

FABRIQUE DE TABAC A LA VAPEUR. J. P. SARRAZIN, Nos 91 et 93 de la rue de Chartres, coin Conti. (Successeur No 205 de la rue Poydras, magasin ci-dessus Tchoupitoulas.)

Importateur de Pipes, et de tous les articles de Cigares et Tabacs.

LE soussigné avise aux marchands de la campagne qu'il tient constamment le plus complet assortiment de tabacs, et au plus bas prix. [illegible] Boîtes à allumettes, Pipes à tabac, Pipes en bruyère, Tuyaux en bois de cerisier, de racine de cerisier, de écume de mer, de charbon de bois. TABACS A FUMER: Virginie, Maryland, Perique, Turc, Canaster, Rough and Ready, Lone Jack, Orinoco, Durham, Club, et le Right Power de Maryland, qu'un assortiment supérieur au goût de ses pratiques. TABACS A PRISER: Virginie demi-gros, du Perique; Maccoba et Rappé, etc.

Récemment: Un grand stock de tabacs à chiquer de toutes les marques, tous les tabacs au plus bas prix, à des prix des plus avantageux, et demi-gros et en détail, Tabac à chiquer en barils de 10 à 20 livres; et peu même d'UN MILLION DE CIGARES de différentes marques. Prix très modérés. 17 oct—1an J. P. SARRAZIN.

TABAC SOUS TOUTES LES FORMES. USINE A VAPEUR.

LE MOULOR, 35, rue de la Vieille-Levée, angle de la rue Bienville, informe sa nombreuse clientèle et le public en général que, comme par le passé, sa manufacture à vapeur produit les tabacs sous toutes les formes: TABAC à fumer, TABAC à priser, TABAC à chiquer, TABAC Périque, &c., &c.

Constamment en mains: UN MILLION DE CIGARES assortis. Importation constante d'un grand stock d'ARTICLES pour fumeurs: Pipes, Porte-cigares, Briquets, Mèches, &c., &c. —Gros, Demi-Gros et Détail— Conditions avantageuses aux marchands de ville et de la campagne. 29 oct—1an

MANUFACTURE A LA VAPEUR. GRAUGNARD & SCHNEIDER, MARCHANDS EN GROS ET EN DETAIL, Fabricants de Tabac à Priser et de Tabac à Fumer, IMPORTATEUR DE CIGARES DE LA HAVANE. No 11, Rue Vieille-Levée, En face du Bureau de Poste, Nlle-Orléans.

TABAC de Périque, de la Virginie et du Maryland, à fumer.—Tabacs Périque, des Natchitoches, de la Virginie, Macouba, à la rose et d'Ecosse, à priser. Pipes, Écume de Mer, Bruyère et autres variétés, constamment en magasin. Nous fabriquons également du Tabac à Chiquer naturel et coupé fin et le vendons en barils de 10, 20 et 25 livres. 3 juillet—1an

JULIUS LOEFFLER, (Successeur de CHARLES LOEFFLER,) POSEUR DE TUYAUX DE GAZ, ET FABRICANT d'Installations de Gaz, etc.—Dépôt de la manufacture de Tucker. CANDÉLABRES, &c., EN FER FONDU. No 139, rue de Chartres, ent. St-Louis et Toulouse. 25 août—1an Nouvelle-Orléans.

Daniel & James D. Edwards, Nos 21, 24, 25, et 27 de la rue Delord, —Et— Nos 23, 24, 26, et 28 de la rue Front, Nouvelle-Orléans, Lne.

Fabricants d'équipages à vapeur, améliorés POUR LA FABRICATION DU SUCRE, Et de toute espèce d'ouvrages EN CUIVRE, FER ET TOLE, ROBINETS EN CUIVRE, SOUPAPES, SIFFLETS DE MACHINES A VAPEUR, &c. ALAMBICS et SERPENTINS en CUIVRE pour distilleries à grains et autres distilleries; —Marchands de— TUYAUX et INSTALLATIONS en FER de toutes grandeurs. POMPES A VAPEUR ET A BRAS. Ils font et réparent les JAUGES POUR VAPEUR et EAU et se chargent de toutes sortes de RÉPARATIONS qu'ils exécutent dans le plus bref délai. 22juin—1an

MAURY & CO., GALLIER COURT, Nouvelle-Orléans. Agents de Navires, Agent de Passagers pour la ligne de steamers entre le Sud et Hambourg, et Agents d'Immigration.

COMPLÈTENT en ce moment leurs arrangements pour le transport de travailleurs étrangers dont le Sud a si grand besoin. Ils sollicitent des entrevues et des correspondances avec les planteurs et ceux qui possèdent des terres. 4 mai—1an VC

Entrepôt de Tapis. E. C. PALMER & Co., Aux Nos 93, 95 et 97 de la rue du Camp, VENTE EN GROS ET EN DETAIL.

NOUS avons l'ouverture, dans le courant de cette semaine d'un très grand assortiment de nouveaux articles reçus directement de Liverpool, par le "Castilla" et le "Sorrento." Toutes les marchandises étrangères sont importées par nous-mêmes. Nous garantissons que nos prix, soit EN GROS, soit EN DETAIL, sont aussi bas que ceux d'aucune autre maison des Etats-Unis, et, s'ils ne le sont pas, les ventes sont nulles. N'allez pas chercher des articles au Nord avant d'avoir examiné notre stock. NOUS DEMANDONS LA COMPARAISON.

TAPIS.—Axminster, Velours, Bruxelles, Trois Plis, Ingrain, Laine, Hollande, Vénitiens, Chanvre, &c. DEVANTS DE CHEMINÉS, un magnifique assortiment de toutes les grandeurs et qualités. TOILES CIRÉES, de toutes largeurs, de 2 à 24 pieds, des fabriques d'Angleterre et d'Ecosse. NATTES Chine, Coco, Belgique, de toutes les variétés. Stores, Rideaux, articles de tapissiers, linge de table, nappes, dessous de tables, etc., etc. Assortiment complet, toutes les variétés. [illegible]

LE CÉLÈBRE FOURNEAU DE CUISINE [illegible] —DE— P. P. STEWART, GRIL MOBILE.

LE FOURNEAU DE STEWART qui, jusqu'à ce jour, a conservé sa supériorité, est présenté aujourd'hui au public avec UN GRIL MOBILE et une PORTE CENDRES, qui y ont été ajoutés. On a reconnu que sous le rapport de l'économie et de l'utilité, que le FOURNEAU STEWART surpasse tous les autres. LE NOUVEAU GRIL augmente de beaucoup la surface du four, double presque la capacité des tuyaux et, quand on met le gril, la poussière ne peut pas s'échapper. Le véritable fourneau Stewart porte, sur la plaque du foyer, le nom de P. P. Stewart.

FULLER, WARREN & CO., Seuls fabricants, à Troy, N. Y.

A vendre par E. B. HOGAN No 23 de la rue du Canal.

Où on peut voir, tous les jours, fonctionner le fourneau. 7 févr

Une preuve éternelle de la grande supériorité du "CHARTER OAK" SUR TOUS LES AUTRES FOURNEAUX DE CUISINE. LISEZ CECI: Un "Charter Oak" qui a servi pendant 12 ans tous les jours.

Nouvelle-Orléans, 9 août 1869.

JE certifie que j'ai acheté de RICE BROS & CO., en 1856, le PREMIER FOURNEAU "CHARTER OAK" qu'ils aient vendu. On s'en est servi chez moi tous les jours depuis cette époque—c'est-à-dire plus de treize ans. Je recommande avec plaisir le fourneau "CHARTER OAK" à toutes les personnes qui tiennent maison. C'est le meilleur qui ait été fait. Je suis sûre qu'aucun autre n'aurait autant duré.

MME L. F. FOSTER, No 121 de la rue Washington, Nlle Orléans.

Ce même fourneau a été exposé à la Foire de l'Etat de la Louisiane en 1869. Plus de 20,000 personnes ont été convaincues qu'aucun autre four n'aurait pu durer aussi longtemps et être aussi utile pendant treize ans.

LE CÉLÈBRE FOURNEAU "CHARTER OAK" —Est en vente chez GENICHEN & POTHIER, Importateurs et Marchands de Quincaillerie étrangère et américaine. Encoignure des rues Bienville et Vieille Levée, et 4 oct—1an No 90, Vieille-Levée.

"BRILLIANT" DE BUCK.

LE SEUL BON FOURNEAU qui soit manufacturé aux Etats-Unis pour la cuisine et la cuisson du pain.

PLUS DE 300,000 sont employés constamment au Sud dans l'Ouest, et on en est entièrement satisfait. Voici quelques-uns des honneurs que le "BRILLIANT" doit à ses qualités: PREMIER PRIX, en 1866, à la Foire de St. Louis. PREMIER PRIX, en 1867, à la Foire de St. Louis. MÉDAILLE EN OR, en 1868, à la Foire de l'Etat de la Louisiane; PREMIER PRIX, en 1869, à la Foire de St. Louis. Si vous voulez avoir un bon fourneau de cuisine, allez au No 40.....RUE DU CAMP.....40 Et achetez un "BRILLIANT." H. HALLER.

Dépôt de spécimens et salle de vente, au No 40 de la rue du Camp. Où l'on trouvera également toute espèce de fourneaux de cuisine et de réchaude, grates, de la ferblanterie et toute espèce d'articles de ménage. 17 sept—1 an v.do

Vins—Liqueurs—Provisions—&c.

J. CAZAUX, Bordeaux. M. VERGNOLE, Nouvelle-Orléans.

CAZAUX & VERGNOLE, 73........VIEILLE-LEVEE........73 MAISON FONDÉE EN 1861. IMPORTATION DIRECTE.

VIN rouge et blanc, Absinthe, Kirsh, Vermouth, Cordiaux et Liqueurs, Marasquin, Curaçao, Anisette, Chartreuse, Angostura, Huile, Crème de Moka, Fruits à l'eau de vie. Prix modérés et qualité supérieure. 3 mai—1an

R. PIAGGIO, NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE, Au coin des rues Canal et Tchoupitoulas. SPÉCIALITÉ D'ÉPICES.

IL offre à vendre du POIVRE trillé de Singapour (En poudre et droits payés.) PIMENT, CANELLE, CLOUS DE GIROFLE, MUSCADE, GINGEMBRE.

Et a constamment un grand assortiment de WHISKY BOURBON et WHISKY rectifié. 22 mars—6m

WHISKEY CHICKEN COCK.

CE célèbre WHISKEY BOURBON, VIEUX et GARANTI PUR, de tous les âges et de tous les prix, dans les meilleures futailles, est offert au commerce, en gros seulement, à très bon marché et à des conditions avantageuses. NOUS EN AVONS CONSTAMMENT UN TRÈS GRAND STOCK. COBB, DOLHONDE & CO. Seuls agents, au Sud, 15 fév—6m No 90 rue des Magasins.

G. W. DUNBAR & SON, 12 et 14......RUE St-LOUIS......12 et 14 Nouvelle-Orléans, IMPORTATEURS ET MARCHANDS —de toute espèce de— Liqueurs françaises, Absinthe, Curaçao, Marasquin, Figues de la Louisiane, fraîches, En boccaux et dans des boîtes en ferblanc; FABRICANTS des SIROPS DE FRUITS 3déc—1an Qui ont remporté le prix.

SUCRES-MELASSES.

SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains, coupés; Sucre en morceaux et Sucre en poudre. A. THOMSON & CO, No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" de qualité supérieure, provenant de la Raffinerie Crescent City, marques Orléans, Louisiana et Chalmette. A. THOMSON & CO, No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES CLARIFIÉS—Blanc et jaunes, de différentes qualités. A. THOMSON & CO, No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de Sucres d'habitations. A. THOMSON & CO, No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES DE CUBA—En caisses et en boucauts. 3mai—1an No 46 de la rue Tchoupitoulas. A. THOMSON & CO.

BANQUE DE L'ETAT de la LOUISIANE. Bureaux, No 37 de la rue du Camp. Nouvelle-Orléans, 4 mai 1870.

LES directeurs de la Banque de l'Etat de la Louisiane y ayant été autorisés par une majorité (en montant) des actionnaires, en vertu de l'Acte de la Législature, qui amende et maintient en vigueur la Charte de la Banque — ont décidé de porter le capital de la banque, qui ne doit pas excéder un million de piastres (1,000,000) y compris les actions actuelles, savoir $560,000.

Des livres de souscription sont maintenant ouverts aux bureaux de la banque, No 37 de la rue du Camp, pour 7,000 nouvelles actions — c'est à dire $440,000 — ce qui portera le capital de la banque à $1,000,000.

Les actionnaires actuels ont le droit, par préférence, de souscrire aux nouvelles actions en proportion de leurs actions, privilège qui sera considéré comme abandonné, à moins qu'il ne soit exercé avant le 20 juin prochain.

Conditions de la souscription — 25 pour cent comptant au moment de la souscription, 25 pour cent le 1er juillet 1870; 75 pour cent à verser que plus tard fixer les directeurs, après trente jours d'avis donné aux souscripteurs. Aucun versement ne devra excéder 25 pour cent. Par ordre des directeurs. OSCAR BERCIER, caissier.

Banque de l'Etat de la Louisiane—Bureau, No 37 de la rue du Camp—Nlle-Orléans, 4 mai 1870.

Les Directeurs de la Banque de l'Etat de la Louisiane, y ayant été autorisés par une majorité (en montant) des actionnaires, en vertu de la section 2 de l'Acte No 63 de la Législature de l'Etat, approuvé le 15 mars 1870, amendant et maintenant en vigueur la Charte de la Banque — ont, après estimation, déclaré que la valeur actuelle (au comptant) du capital de la banque est de dix-sept piastres par action. En vertu du dit acte, le capital actuel sera consolidé en actions de la valeur, au pair, de cent piastres, et les actionnaires sont requis de rendre à la banque les certificats d'actions dont ils sont porteurs, afin que de nouveaux certificats d'actions leur soient délivrés. A dater de ce jour, il ne sera fait de transfert que de cent piastres par action.

Toutes les fois que le montant d'anciennes actions possédées par un actionnaire, ne s'élèvera pas à la somme juste de cent piastres ou un multiple de la dite somme, le dit actionnaire pourra, à son gré, soit recevoir de la banque le prix des actions excédant cent piastres ou un multiple des dites cent piastres, au prix d'estimation au comptant, soit de payer la différence et recevoir une action payée en plein. Par ordre des Directeurs. 2mai—3m OSCAR BERCIER, Caissier.

VENTES A L'ENCAN.

W. B. DODSON vs J. R. WALKER.

COUR DE PAROISSE, Paroisse Jefferson—No 126. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de Paroisse, [illegible] dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, jeudi, sept de juillet 1870, à onze heures, [illegible], à la vente publique et adjudication de Les biens, meubles et effets, appartenant au défendeur et contenus dans la maison occupée par le défendeur et située à l'angle de la rue Clio et de l'Avenue Napoléon, dans le quatrième district de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 24 juin—5l 28 2 5 7 juillet

BENEDICT, C. DEBBLE vs CHARLES CRAY.

QUATRIÈME COUR de DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 24,124. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-six de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville et désigné par le numéro onze, dans l'îlet No Vingt-cinq borné par les rues Perdido, Gravier, Johnson et Galvez, suivant un plan dressé par J. Bringier, et devant arpenteur général, daté du 20 d'avril 1870 et déposé en l'étude de David L. McCoy, ci-devant notaire public en cette ville, pour recours.

Le dit terrain fait face à la rue Galvez et mesure, mesure américaine, vingt-neuf pieds onze pouces et sept lignes de face, sur une profondeur de cent trente-trois pieds trois pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ce terrain a été acquis de John Nolan, suivant acte au rapport de Philip Prendergrast, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 24 mai 1867.

Aussi, un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Gravier, Johnson et Galvez, et désigné par le numéro douze dans l'îlet numéro Vingt-cinq, d'après un plan dressé par Louis Bringier ci-devant arpenteur général, daté du 20 d'avril 1870 et déposé en l'étude de David L. McCoy, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure vingt-neuf pieds onze pouces et sept lignes de face à la rue Galvez, sur cent vingt-deux pieds trois pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure anglaise.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Etant une portion de la propriété acquise de François Anton Wenling, suivant acte au rapport de Ed. Barnett, notaire public en cette ville, en date du 27 juillet 1867.

Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans. 24 juin—24—2,10,17,24 juillet

La dame FANNY FREPET vs. HENRY ABEL.

SEPTIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans. No 1,422—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le MERCREDI, six de juillet 1870, à 2 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de:

Tous les meubles et effets appartenant au défendeur et qui se trouvent dans la maison située au Bayou [illegible] dans le Quatrième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans. 22 juin—22,24,29—juillet 2 6

THOMAS CARLON vs M. T. GILLANE.

SEPTIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans. No. 1,342. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le SAMEDI, deux de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Trois terrains situés au Nouveau Faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville et désignés par les numéros huit, neuf et dix de l'îlet numéro cinquante neuf, d'après un plan par J. Pilié, ci-devant voyer, le 11 d'avril 1836 annexé à un acte au rapport de Theo. Guyol ci-devant notaire public en cette ville, en date du 16 décembre 1836. Les dits terrains sont renfermés par les rues des Bons Enfants, Marigny, Morales et Mandeville. Le numéro huit et neuf mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue Marigny sur cent vingt pieds de profondeur. Et le numéro dix forme l'angle des rues Marigny et Morales et mesure trente pieds neuf pouces et deux huitièmes de pouce de face à la rue Marigny sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Morales. Le tout mesure américaine.

Acquis de Manuel Elliot et Jean François Legier, par acte au rapport de O. Drouet, notaire public en cette ville, en date du 16 juillet 1869. Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de John Budd Hawsen, de cette ville, suivant acte au rapport d'Ed. Barnett, notaire public en cette ville, en date du 14 mars 1868. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 31 mai—31 a 14 24 juin 2 juillet

JOHN MORRIS vs JOHN STRACHAN.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 22,838. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai le MARDI, vingt-huit de juin 1870, et les jours suivants à 11 heures, sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de:

Le fonds d'une auberge ainsi que les meubles et effets appartenant au défendeur et qui se trouvent dans la maison située au No. 114, rue du Camp, entre Poydras et Girod, dans le Premier District de cette ville—comprenant tous les effets de l'auberge, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 16 21,24,28 2 juillet

JOSEPH GILBERT vs WILLIAM VOSS.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 1,369. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, deux de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Une portion de terre ainsi que les bâtisses dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tivoli, Euterpe, Terpsichore et Carondelet, mesurant vingt-six pieds [illegible] de face à la rue Tivoli, sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, suivant un plan dressé par J. Pilié, [illegible], architectes, en date du 12 mai 1864 et déposé en l'étude de A. Mazureau, ci-devant notaire public en cette ville. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances. Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Alfred [illegible], suivant acte au rapport de Valentin Ravel, notaire public en cette ville, en date du 10 février 1869. Saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 31 mai—juin 5,16,26—juillet 2

Alanson P. Hard vs Hinton & Scott.

QUATRIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans. No 24,016. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, vingt-neuf de juin 1870, à 11 heures A. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de:

Toute matériel d'imprimerie au No 22 Commercial Place dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 17 juin—17,21,24,28 juin

LE Dr J. F. SEGUIS vs HARVEY GUILD.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 22,123.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, onze de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Girod, Julia et Carondelet, désigné par le numéro Huit du dit îlet.

Le dit terrain mesurant vingt-sept pieds de face à la rue St Charles, sur cent quarante neuf pieds deux pouces et trois lignes de profondeur, suivant un plan de l'arpenteur de la ville, auquel se réfère la vente faite de vingt-sept pieds. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Cette propriété appartient au défendeur en vertu de l'acquisition qu'il en a faite de [illegible], suivant acte [illegible] notaire, le 14 mai 1869. Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son billet ou obligation, avec caution bonne et solvable, portant intérêt au taux de cinq pour cent l'an de la date jusqu'à parfait paiement et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Le dit acquéreur paiera au comptant, et en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces, du shérif et du greffier, etc., s'élevant ensemble à la somme de $190 00, environ, ainsi que le montant des taxes de paroisse et de ville.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 23 juin—23,28—juil 3,6,10

La Banque d'Epargnes de Jefferson vs Edmund Burk, représentant ses enfants mineurs, Lovella et Edmund-teen Burk.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,018. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-huit de juin 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé à Est Bouligny, paroisse de Jefferson, en cet Etat, désigné par le numéro Dix-sept de l'îlet numéro soixante huit, lequel est borné par les rues Nayades, Apollo, Marengo et Constantinople, suivant plan déposé en l'étude de Selim Magner, notaire public en cette ville, pour recours, date du 5 d'avril 1865.

Le dit terrain mesure, conformément au dit plan, trente-sept pieds de face à la rue Apollo, sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds, entre lignes égales et parallèles.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient aux défendeurs, les dits mineurs, au moyen de l'acquisition qu'ils en ont faite de Joseph M. Muir, suivant acte au rapport de T. J. Beck, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 4 juin 1866. Saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans. 26 mai—26—juin14,21,28

DOMINIQUE VERGEZ vs FREDERICK W. RUST.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 2,081 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt huit juin 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé au faubourg Plaisance, dans la ville et Paroisse de Jefferson, en cet Etat, dans l'îlet borné par les rues de la Levée, Toledano et Chippewa et l'Avenue Louisiana et désigné par le numéro Dix, d'après un plan dressé par B. Buisson, voyer, le 4 d'août 1837, et déposé, pour recours, au bureau du recorder de ladite Paroisse de Jefferson.

Le dit terrain mesure trente trois pieds un pouce de face à la rue de la Levée, sur cent sept pieds et trois quarts de pied de profondeur sur la ligne limitrophe du No Neuf, et cent quinze pieds sept pouces et trois quarts de pouce de profondeur et face à la rue Toledano, et formant l'angle des rues de la Levée et Toledano.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Moses Levy, suivant acte au rapport d'Ernest Commagère, ci-devant recorder et ex-officio notaire public dans et pour ladite Paroisse de Jefferson, en date du 16 mars 1866. Saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 26 mai—26—5,14,21,28 juin.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DES MARCHANDS, vs. M. BUCK et al (MARIE BUCK et W. S. BUCK son époux).

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 2,445.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-huit de juin 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Toulouse, Royale et St-Pierre et mesurant trente pieds de face à la rue Bourbon, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse pour lui être échue en partage, suivant acte passé entre elle, la Dame Edouard Fortin, sa mère et la dame [illegible] Fortin, sa sœur, au rapport de Félix Grima, notaire public en cette ville, en date du 21 mai 1863. Saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans. 27mai—27,4,13,19,28juin

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible] vs [illegible]

QUATRIÈME COUR DE District pour la Paroisse d'Orléans. No [illegible]. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-cinq de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, [illegible] rues [illegible] Joseph, Julia, des Magasins et [illegible], désigné par le numéro Quatre d'après un plan dressé par L. Surgi, arpenteur, [illegible] 1848 et déposé en l'étude de [illegible] Cuvellier, notaire public en cette ville, en date du 30 janvier 1855.

Le dit terrain mesure, mesure américaine, trente pieds de face à la rue St Joseph [illegible] pieds de profondeur entre lignes parallèles [illegible]. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le No 145 de la rue St Joseph.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Marguerite [illegible], suivant acte au rapport de Wm J. Castell, notaire public en cette ville, en date du 17 juillet 1869. Saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 22 juin—22,30—juillet 6,24

La Dame M. JENNINGS exécutrice, vs JOHN RIDGE & THOMAS FARRELL.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,904.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-cinq de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville dans un portion du terrain [illegible], borné par les rues Darlington, Josephine, Melpomène et [illegible], lequel terrain mesure [illegible] pieds [illegible] de face à la rue [illegible], sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, acquis par le défendeur Thomas Farrell, de la compagnie du [illegible] F. C. Carroll et [illegible] suivant acte au rapport de [illegible], notaire public en cette ville, en date du 7 mars 1866. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Aussi, la moitié indivise de deux terrains situés en la dite ville dans le Quatrième District, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Chippewa, de la Levée et le Débarcadère Public, désignés par les numéros Un et Deux, d'après un plan dressé par H. Mulhausen, arpenteur, le 26 février 1858 et déposé en l'étude de [illegible], ci-devant notaire public en cette ville, le numéro Un forme l'angle des rues de la Levée et Deuxième, et mesure vingt cinq pieds sept pouces [illegible] face à la rue de la Levée, sur une profondeur [illegible] pieds et sur la ligne du numéro Deux de soixante seize pieds six pouces [illegible]; le numéro Deux [illegible] mesure vingt cinq pieds [illegible] de face à la rue de la Levée, sur une largeur derrière de vingt cinq pieds cinq pouces [illegible] et une profondeur sur la ligne du numéro Un de soixante seize pieds six pouces et deux lignes [illegible]. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, acquis par le défendeur Thomas Farrell, de B. Pochelu. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans. 22 juin—22,30—5,14,24 juillet

MARIE LEVET vs JOSEPH LLADO.

CINQUIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans. No 1,455. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-cinq de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1o. Deux terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros Vingt-Huit et Vingt-Neuf de l'îlet borné par les rues Ste Anne et Dumaine [illegible] et Bourgogne, suivant un plan dressé par A. de Armas, arpenteur, date du 7 avril 1849 et déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire public en cette ville.

Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun, mesure américaine, trente pieds de face à la rue Dorgenois, sur cent quarante neuf pieds de profondeur. Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes, et avantages y attachés et y appartenant.

2o. Un terrain situé dans le Deuxième District d'[illegible] et le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Antoine, Baratelle, Canal Marigny et [illegible], mesurant quatre vingt douze pieds de face au Canal Marigny sur quatre vingt quinze pieds de profondeur, conformément au plan déposé au bureau du trésorier de la ville. Saisies dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 22 juin—22,30—5,24 juillet

Joseph David vs François Miranda.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No [illegible]. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt huit de juin 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, [illegible], dans l'îlet borné par les rues Bons Enfants, Bagatelle et Morales, d'après un plan dressé par [illegible], arpenteur, le 26 septembre 1845, annexé à un acte d'Achille Barnett, notaire public en cette ville, lequel terrain mesure trente pieds de face à la rue de l'Union, sur cent vingt pieds de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Walter [illegible], suivant acte au rapport de Achille Chiapella, notaire public en cette ville, en date du [illegible]. Saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 27 mai—27 juin 4,12,19,28

JOHN THURNER vs LEDWIG WASMUTH ET JOSEPH WASMUTH.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 2,033. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le [illegible] juin 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

[illegible] Un terrain [illegible] dans le Quatrième District de cette ville, [illegible] rues [illegible], désigné par le numéro [illegible] d'après un plan [illegible] dressé par [illegible] Guyol [illegible] Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [illegible] Wasmuth [illegible] en date du [illegible]. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 25mai—25 4,12,19,26

LA BANQUE D'ÉPARGNES DE JEFFERSON vs E. BURTHE et als.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]. En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] Mary A. Cazabat et Nina [illegible] à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-sept de juin 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Quatre terrains situés dans le Sixième District de cette ville (autrefois ville de Jefferson), dans l'îlet borné par les rues Jersey, Bordeaux, [illegible] et [illegible] Jersey, désignés par les numéros quatre, [illegible] treize et quatorze, d'après un plan dressé par [illegible] Moellhausen, arpenteur, [illegible] suivant un acte au rapport de [illegible] Kenny, ci-devant notaire public en cette ville. Les dits terrains mesurent conformément au dit plan, savoir: les numéros onze et douze, chacun vingt deux pieds sur une profondeur de cent deux pieds [illegible] à la rue Bordeaux. Le numéro treize forme l'angle des rues Jersey et Bordeaux, et mesure trente pieds de face à la rue Jersey, sur une profondeur de cent [illegible] Bordeaux; le numéro quatorze contigu au numéro treize mesure trente pieds de face à la rue Jersey, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur Emmanuel Burthe, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la Dame Mary A. Cazabat, suivant acte au rapport de Jas. E. Augustin, notaire public en cette ville, en date du 31 mai 1866. Saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans. 9 juin—9 18 26—2 et 11 juillet

EMANUEL BLESSEY vs. A. C. WILBUR.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 5,081—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt sept de juin 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Six terrains situés au faubourg Avart, Sixième District de cette ville (autrefois ville de Jefferson), dans l'îlet borné par les rues des Magasins, du Camp, Robert et Upper Line, désignés par les numéros dix neuf à vingt quatre, inclusivement de l'îlet numéro trente d'après un plan dressé par William Forshey, arpenteur et déposé sous le numéro neuf, en l'étude de C. C. Ladreyere, ci-devant notaire public en cette ville.

Les Nos. dix neuf à vingt trois inclusivement mesurent chacun trente pieds de face à la rue du Camp, sur cent vingt pieds de profondeur, et le No vingt quatre mesure trente pieds neuf pouces de face à la rue Robert, sur cent cinquante pieds de profondeur.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Benjamin J. West, suivant acte au rapport de Thomas J. Beck, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 11 mai 1867. Saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 25 mai—juin 4,12,19,27

JOSHUA JONES & CO vs HILAL & THOMAS et als (FRED. A. THOMAS, J. F. DEGRUY et CLARENCE F. HOLMES.)

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 1,457. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt sept de juin 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain billet souscrit par Wm. H. Holmes, en faveur du défendeur Clarence F. Holmes de la somme de deux mille cent cinquante trois piastres et soixante douze cents (\$2153 72) payable à douze mois de date, daté du 1er juillet 1869, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date jusqu'à parfait paiement.

Aussi tous les droits, titres et intérêt du dit défendeur Clarence F. Holmes, au procès intitulé "Clarence F. Holmes vs. Wm. H. Holmes, No 24,100 des dossiers de l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans," lequel procès est basé sur le dit billet. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans. 15 juin—15 18 21 23 28

Compagnie Lafayette d'Assurance contre le feu. Au coin des rues Magasins et St-André (Entrée par la rue St-André, au premier.) QUATRIÈME DISTRICT. Elle assure contre les pertes et les avaries occasionnées par le feu.

Président .... KASPAR AUCH. Vice-Président .... JOHN HENDERSON. Secrétaire .... LOUIS MATHIS. Inspecteur d'incendie .... JOHN PURCELL.

DIRECTEURS: Kaspar Auch, William H. Foster, John H. Keller, John B. Cotton, Charles Kummel, John Henderson, Drnary A. Harris, Christian Mehle, John F. Coffee, Louis Faissel, Michael Hahn, James Hagan, Florence Pfister, John Purcell, Robert B. Maclin, Dr. Henry F. Wade, Henry Besse, John H. Gerding, Ph. Hoelzel, Alfred Shaw, H. P. Walter, Kaspar Auch Jur., Louis Mathis, Geo. W. Dell, Jacob Hassinger. 5 jan—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS STERN & BROS.

Vente péremptoire DE 300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR LOUIS STERN & Bro—M. Stern, encanteur—VENDREDI, 24 juin, à 10 heures du matin, à leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres, il sera vendu, sans limite ou réserve—300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins. Formant un beau choix de chaussures d'hommes, de jeunes garçons, de dames, de demoiselles et d'enfants.

Ces articles conviennent au commerce de la ville et à celui de la campagne, ils sont frais, de bonne qualité, garantis en bon état, de grandeurs régulières et seront vendus en lots au gré des acheteurs. Conditions, à la vente. 24juin

PAR EUGENE TOURNE, CHAMPAGNE

Pour le compte de qui il appartiendra, aux Importers Bonded Warehouse.

PAR EUGENE TOURNE, successeur de B. Turpin—VENDREDI, 24 juin 1870, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu, aux Importers' Bonded Warehouse:

50 caisses Champagne grandes et petites bouteilles, Bouzy mousseux, Fleur de Sillery, etc. Conditions comptant. 22 juin

117 BARRIQUES VIN ROUGE! VIN ROUGE!

PAR EUGENE TOURNE, Successeur de B. Turpin—VENDREDI, 24 juin 1870, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu, aux Importers' Bonded Warehouse: 117 barriques Vin Rouge sorti. Conditions, comptant. 22 juin

CIGARES DE LA HAVANE En douane ou droits payés.

PAR EUGENE TOURNE, successeur de B. Turpin—VENDREDI, 24 juin 1870, à onze heures, il sera vendu aux Importers' Bonded Warehouse: [illegible] Cigares de la Havane, Cabañas, Londres [illegible]. Conditions comptant. 22 juin

PAR PLACIDE J. SPEAR. VENTE SANS RÉSERVE.

Jolie petite Propriété sur la rue St-Claude.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, No 16 Passage de la Bourse—SAMEDI, le 25 juin 1870, à midi, il sera vendu, à la Bourse St Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune—sans réserve:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Claude, Marais, Bourbon et Clouet, mesurant 32 pieds [illegible] pouces et lignes de face à la rue St Claude sur une profondeur de 128 pieds 6 pouces et trois lignes suivant un titre de propriété. Les améliorations consistent en une maison pièce en bois ayant 4 chambres, cuisine avec 2 chambres, puits, etc.

CONDITIONS—$2 comptant, la balance à un an, en billets portant hypothèque spéciale avec privilège de vendeur; les dits billets portant intérêt à 8 pour cent l'an de la date à parfait paiement, et une clause de payer les honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire. La bâtisse devant être assurée et la police transférée au vendeur. Les taxes de 1869 et 1870 seront payées par l'acquéreur au dessus du montant d'adjudication.

Acte de vente pardevant E. G. Wells, notaire public, aux frais de l'acquéreur, ainsi que les timbres des Etats-Unis.

N. B. La vente étant positive, l'acquéreur sera tenu de se conformer aux conditions ci-dessus dans les 24 heures après l'adjudication. 23juin

PAR G. DE FERIET. Vente positive de Terrains améliorés et non, dans le Troisième District.

—POUR LE COMPTE DE LA— Succession de Barbara Robertson, veuve de feu Charles William Robertson, alias Robinson.

PAR G. DE FERIET, Encanteur—Bureau, No 20 de la rue Royale—SAMEDI, 25 juin 1870, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, il sera vendu, à l'encan, pour clore la dite succession:

1o. Un terrain—avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus—situé dans le Troisième District. Le dit terrain forme l'angle de la rue Morales et de l'Avenue Washington, et a 44 pieds de face à la dite Avenue, sur 117 pieds de profondeur et face à la rue Morales. Les bâtisses comprennent une maison basse en bois, solidement construite, portant le No 185 de l'Avenue Washington, ayant 2 chambres, galerie latérale, cuisine contenant deux chambres, etc.

2o. Un terrain situé dans le même District dans l'îlet compris entre les rues Craps, Feliciana, Piety et Clouet, ayant 32 pieds de face à la rue Craps, sur [illegible] pieds de profondeur. Les bâtisses comprennent une maison basse, en bois, portant le No 542 de la rue Craps, ayant 4 chambres, cuisine et galerie. Les bâtisses en cuisine avant 2 chambres. Ecurie, citerne, cuve et puits.

3o. Quatre terrains situés dans le même District dans l'îlet No 22 compris entre les rues St Jean Baptiste, Gorée, Louisa et Clouet. Les dits terrains ont chacun 32 pieds 9 pouces de face à la rue Girod, sur [illegible] pieds de profondeur.

4o. Neuf terrains situés dans l'îlet No 20 compris entre les rues Piety, Desire, Morales et Greatmen. [illegible]. Le terrain No 1 forme l'angle des rues Pierre et Louisa et le terrain No 2 l'angle des rues Piety et Louisa. [illegible]

5o. Quatre terrains situés dans l'îlet No 16 compris entre les rues Mandeville, Marigny, Pierre et Craps [illegible]. Les dits terrains ont chacun 31 pieds de face sur [illegible] pieds de profondeur.

6o. Un îlet de terre—No 164—compris entre les rues Vertu, Désirée, Magistrats et Arts. Le dit îlet a 5 pieds [illegible] de face à la rue des Magistrats et à la rue des Arts, et [illegible]

7o. Quatre terrains situés dans l'îlet No 46 compris entre les rues Hospital, Vertu, Jardin et Promenade Florida. Les dits terrains ont chacun 31 pieds [illegible] pouces de face à la Promenade Floride, sur 120 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. Acte de vente y compris les timbres de revenu devant E. Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs, qui devront payer toutes les taxes de 1870. 21 juin

PAR S. GUINAULT. Belle Vacherie.

PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau, coin du Passage de la Bourse et de la rue Bienville—MARDI, 28 juin 1870, il sera vendu, à 11 heures du matin, à la vacherie de Mme veuve [illegible], rue Bienville près [illegible], la Vacherie en opération et un parfait état, comprenant:

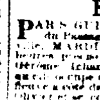

[illegible] Bonnes vaches laitières avec jeunes veaux. 1 cheval, 1 taureau, 4 cochons. 2 chevaux, 2 juments. 2 charrettes à lait, 1 caisse à gombo, 4 charrues. Les bâtisses et ustensiles de la vacherie. La clientèle de la ferme sera vendue avec les deux fonds d'exploitation. [illegible]

Conditions—Au-dessous de $50 comptant, de $50 à $200 en billets à 3 mois, et au dessus de $200 en billets [illegible] 6 mois de crédit en billets endossés [illegible] 19 juin

PAR B. J. MONTGOMERY.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR B. J. MONTGOMERY—B. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 25 JUIN, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No. 37, de la rue du Camp—

Un assortiment général de Meubles, —TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer; bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, chaises de salle à manger, bureau à vendre, tables, centres à dessus de marbre, tables à allonges et en noyer, matelas, poêles, batterie de cuisine, etc., etc. Le contenu de plusieurs maisons bien garnies. —Également— Une grande facture de lits cottage, chaises à siéges en bois et rotin. 8mars—6m

VINGT-UNIÈME ÉTAT ANNUEL —DE LA— Compagnie Crescent d'Assurance Mutuelle. Nouvelle-Orléans, 25 mai 1870.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1870:

Primes d'incendie dans l'année	$230,637 70	
de mer	76,267 33	
de rivières	257,694 40	
		$564,599 43
Montant des primes		$541,432 03
Les assurance et primes remboursées		22,447 38
Montant net des primes		$546,891 23
Pertes payées et estimées comme suit:		
Incendie	$49 990 00	
Mer	17,140 73	
Rivières	76,775 27	
Taxes payées et estimées	30,397 90	
Escompte au lieu de scrip, timbres, dépenses, intérêt, &c., escompte en moins, &c.	72,651 84	
		246,977 30
Bénéfice net		$279,312 34

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$18,191 94	
Prêts sur bonds et hypothèque	105,332 23	
		$123,414 27
En caisse	113,061 21	
Prêts garantis par actions, sur demande, équivalant au comptant	317,132 30	
		432,793 60
Propriété foncière	70,000 00	
Scrip d'autres compagnies	38,395 00	
Bonds de la ville consolidés	30,000 00	
Bonds de la ville	98,400 00	
Actions de banques et autres actions, coût $207,100	111,735 00	
		236,326 00
Compagnie Vallette (dry dock)	15,300 00	
Compagnie Good Intent Tow Boat et autres stocks	7,360 00	
		22,700 00
Dû pour primes en voie de recouvrement		85,003 75
		$900,637 62
La Compagnie a également des billets suspendus, actions et bonds	$234,796 07	
Scrip forfait	9,170 03	
En moins, intérêt sur scrip	55,676 22	

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président. HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Paroisse d'Orléans. Ville de la Nlle-Orléans. Assermentés et signé pardevant moi, ce 25 mai 1870. A. SHELLEY, Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt, comptant, sur tous les certificats (non encore payés) de scrip, et de payer, comptant, l'émission de 1869 aux porteurs légaux à partir du deuxième lundi de juin prochain.

Ils ont en outre déclaré un dividende-scrip de quatre vingts pour cent sur le montant des primes ayant droit de participer pour l'année expirée le 30 avril 1870, dividende pour lequel il sera émis des certificats (libres de la taxe du gouvernement) à partir du premier lundi d'août prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président. C. T. BUDDECKE, Vice Président. HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

DIRECTEURS: Thomas A. Adams, C. T. Buddecke, P. H. Foley, A. G. Ober, P. Simms, A. Elmer Bader, Samuel H. Kennedy, Samuel B. Newman, J. J. Garrard, A. Thompson, John Phelps, E. M. Summers. 27mai—6W

FONDERIE DE LEEDS (ÉTABLIE EN 1825.) Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre et des Bandoires à moulins, des Machines à dessécher, des Moulins à scie et des Presses à coton, des Navires, des Bouches à tourner, des Moulins à riz et toutes les sortes de travaux d'habitations et de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud. 1sept—1an LEEDS & CO.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO.

Lingerie, Notions et Quincaillerie.

PAR HOFFMAN MARKS & CO., Encanteur. Il sera vendu, VENDREDI, 24 juin à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 30 de la rue de Chartres: 2 lots de lingerie telle que chemises à devants de toile, percale et cambric; chemises de dessus en [illegible], chemises de peau, caleçons, mouchoirs, cols, cravates, bonneterie, chemises de femmes, serviettes, éventails, cravattes, etc. 20 lots articles de fantaisie et 100 lots quincaillerie. Conditions à la vente. 24juin

PAR F. ROGER & CO. Vente, sans réserve, 300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR F. ROGER & CO., B. Ramsay, Encanteur—SAMEDI, 25 juin, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 de la Vieille Levée: 300 caisses bottes, souliers, et brodequins, comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants, reçus directement des manufacturiers par les derniers arrivages de New York, Boston et Philadelphie. Conditions à la vente. 24 juin

PAR D. E. MORPHY. Coffre-fort en fer, Etagères, Comptoirs et Vitrines.

PAR D. E. MORPHY, A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu VENDREDI, 24 juin 1870, à midi, au magasin No 44 rue des Magasins. Un grand coffre-fort en fer, à l'épreuve du feu, des étagères, comptoirs et vitrines. Conditions—Comptant. 24 juin

PAR H. W. PALFREY. SUCCESSION DE L. MARCUS. VENTE A L'ENCAN, DE Bon magasin No 14 de la rue Dumaine, près le marché français.

PAR H. W. PALFREY, Encanteur—Bureau No 26 de la rue Carondelet—SAMEDI, 9 juillet 1870, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles dans la Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 21 juin 1870, il sera vendu:

UN CERTAIN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, Levée, Dumaine et Chartres en un propre fait par J. A. D'Hémécourt, député du voyer annexé à un acte de vente à [illegible] passé pardevant [illegible] contrat notaire, le [illegible] décembre 1863. Le dit terrain a 31 pieds [illegible] de face à la rue Dumaine, sur [illegible] pieds [illegible] entre lignes parallèles, [illegible] pouces.

Les améliorations comprennent un magasin à trois étages [illegible] portant le No 14 de la rue Dumaine [illegible] en bon état et non soixante depuis [illegible].

CONDITIONS DE LA VENTE—L'acquéreur payera un billet à crédit de $1,750 [illegible] comptant [illegible] et de un an [illegible] 2 mois [illegible], également [illegible], cinq et six mois de la date de la vente, avec intérêt [illegible], payables à [illegible] deux, trois, quatre, cinq, six, huit, neuf à [illegible] mois [illegible] de la vente portant [illegible] hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acte de vente devant contenir la clause de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement de l'adjudication, comptant le montant des taxes [illegible]. L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant P. J. [illegible] notaire, aux frais de l'acquéreur. 24 juin et 23 juillet

PAR C. E. GIRARDEY & CO. Grand terrain rue Claiborne entre Columbus et Laharpe.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Bureau No 17 Place de la Bourse—SAMEDI, le 25 juin 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu, à l'encan public:

Un grand terrain situé rue Claiborne dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Columbus et Laharpe, mesurant 31 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes.

Conditions—La moitié comptant, le reste à 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale sur la propriété portant intérêt à 8 pour cent l'an à dater du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Si le dit acquéreur a besoin de [illegible], l'acquéreur devra payer, en plus du prix, tant des taxes [illegible] de toutes les taxes de la ville et jusqu'au jour de la vente. Acte de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais de l'acquéreur par devant R. J. Ker, notaire public. 21 juin

Propriété de choix à la Passe Christian.

Magnifique amélioration, dans une position centrale, faisant face au Lac et au dépôt du chemin de fer de Chattanooga.

Vente pour opérer un partage entre les héritiers de feu Pierre Saucier.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., Encanteurs—Bureau, No 17, Place de la Bourse—SAMEDI, 25 juin 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'encan public, pour opérer un partage entre les héritiers de feu Pierre Saucier, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o La très agréable résidence d'été, connue sous le nom de Place Saucier, située à la Passe Christian, comté Harrison, Etat du Mississippi; le dit terrain a 225 pieds de face sur le Lac, et s'étend [illegible] dans la profondeur et s'étend jusqu'au chemin de fer de Chattanooga, qui est la limite de la propriété. Les améliorations comprennent une maison de deux étages, contenant quatre chambres et cuisine avec chambres de domestiques, [illegible], écurie, [illegible] écuries, etc., [illegible] chambres de jeux, etc., [illegible] pour [illegible] un quart de mille du quai.

2o. La jolie propriété [illegible] située à [illegible], la dite propriété [illegible] pieds de face sur le golfe par [illegible] le terrain est situé entre [illegible] chemin de fer de Chattanooga et celui de [illegible]. Le terrain a une profondeur de [illegible] pieds.

Conditions—La moitié comptant, le reste à 2 ans de crédit en billets satisfaisants portant intérêt [illegible] hypothèque spéciale [illegible] avec les clauses ordinaires d'assurance et des frais d'avocat.

Les actes de vente y compris les timbres des Etats-Unis, pardevant Edouard Barnett, notaire public aux frais des acquéreurs. 21 juin

PAR O. VALETON.

TABAC! TABAC! TABAC! pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, encanteur—VENDREDI 24 juin, à 11 heures du matin, il sera vendu au magasin No 14 rue Natchez: 100 caisses de tabac à chiquer. Conditions—Comptant. 24 juin

O. VALETON, ENCANTEUR, No 14, rue Natchez, entre Tchoupitoulas et Magasins.

OFFRE en vente, le MARDI, JEUDI et SAMEDI, un grand assortiment de marchandises telles que jambons, épaules, bœuf, porc, graisse, beurre, huile, morue, vins de toutes qualités, fromage, amidon, chandelles, riz, etc. 4 sept—1an

PAR J. DÉJAN Jr. CHEVAUX ET MULETS. Grande vente de beaux chevaux de selle et de harnais, mulets, buggies et harnais à Pascua.

PAR J. DÉJAN Jr, Encanteur.—Il sera vendu, SAMEDI, 25 juin, 1870, à 10 heures du matin, aux écuries de P. Liner, rue Gravier—

De beaux chevaux de selle et de harnais, mules et par paires, beaux mulets d'habitations et de ville, &c., &c. —Egalement— Beaux buggies couverts et découverts, harnais, selles, &c., &c. Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 4 oct

Meubles, Pianos et Meubles de Bureaux—à l'encan. Ventes régulières: Lundi, Mercredi, Vendredi.

PAR J. DÉJAN Jr., Encanteur—Bureau et entrepôt, No 164 de la rue Gravier—Il sera vendu VENDREDI, 24 de juin, à 11 heures du matin, dans sa nouvelle salle d'encan, au No 168 de la rue Gravier, coin Carondelet: Toute espèce de meubles, pianos, meubles de bureaux, etc. Egalement, marchandises, toutes les semaines, à l'arrivée des steamers. Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 1er juillet

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands. 104........RUE DU CANAL........104

SEIZIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1870, y compris les primes non expirées de l'année précédente		
Sur les risques d'incendie	$679,279 00	
Sur les risques de mer	224,664 29	
Sur les risques de rivières	272,062 62	
Total		$1,176,007 55
En moins—Primes sur risques non expirées		222,555 00
Montant net des primes le 31 mai 1870		$953,452 55
Pertes payées		
Sur les risques d'incendie	$395,938 78	
Sur les risques de mer	34,540 65	
Sur les risques de rivières	91,099 56	
	$421,540 [illegible]	
Taxes	47,384 00	
Ré-assurances et primes remboursées	34,564 30	
	$506,423 [illegible]	
Intérêts, moins dépenses	33,994 10	
		$470,457 19
Bénéfice		$471,996 [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$125,000 00
Bons de la ville	142,990 00
Actions de banques et de chemins de fer	[illegible]
Billets garantis par hypothèques	[illegible]
Billets garantis par nantissement	[illegible]
Effets à recevoir	[illegible]
Primes en voie de perception	[illegible]
Scrip d'autres compagnies d'assurance	1,680 00
Bons d'Etat	7,800 00
Actions du Vallette Dry Dock Co	19,000 00
de la presse à coton à vapeur de la Levée	2,300 00
du "Marine Dry Dock & Ship Yard Co."	3,700 00
de "Louisiana Equitable Life Insurance Co."	250 00
Bons hyp. de la Grand Lodge de la Louisiane	5,000 00
Association des Jurés	2,000 00
Association de la Société des [illegible]	[illegible]
Odd Fellows	5,000 00
de la Maison de la Ligue	[illegible]
Jugement sur billets hypothécaires	12,000 00
En caisse	21,790 [illegible]
Total de l'actif	$1,[illegible]
En moins	
Intérêt non réclamé et intérêt payable et juillet prochain sur bons au scrip émis de la Compagnie	$103,000 [illegible]
Emission de scripts pour les années 1869 et 1870 payables en juillet	$38,535 00
Primes non expirées le 31 mai 1870	222,555 00
	$340,000 [illegible]
	$1,014,[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la compagnie. PAUL FOURCHY, Président. G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermentés et signé par devant moi, ce 3 juin 1870.

[illegible] MAGNER, notaire public.

A une réunion du Conseil des Directeurs tenue le 3 juin 1870, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de [illegible] POUR CENT sur les primes acquises ayant droit de participer [illegible] pour l'année [illegible] à partir du [illegible] juillet prochain [illegible] payable à partir du [illegible] de juillet [illegible] par la compagnie.

Directeurs.

P. FOURCHY, [illegible], [illegible], [illegible], S. Z. RELF, D. A. CHAFFRAIX, J. J. FERNANDEZ.